



L'ONDRAF travaille depuis longtemps à une solution pour la gestion à long terme des déchets radioactifs des catégories B et C (déchets de haute activité et de longue durée de vie). Ce travail sera intégré en 2009 dans le cadre de la loi du 13 février 2006 relative aux décisions environnementales en matière de plans. Après une large consultation sociétale et à l'issue de la procédure légale, le gouvernement disposera de tous les éléments pour prendre une décision en connaissance de cause.

Le Plan Déchets de l'ONDRAF

L'ONDRAF engage un dialogue avec vous

Savoir ce que pense la société

La loi du 13 février 2006 prévoit que l'ONDRAF doit consulter le public au sujet du programme général de gestion à long terme des déchets radioactifs. L'ONDRAF établit un plan déchets pour la gestion à long terme des déchets radioactifs des catégories B et C, ci-après dénommé Plan Déchets. En 2010, il présentera au gouvernement ce Plan Déchets, accompagné d'un SEA (Strategic Environmental Assessment), un rapport d'évaluation des incidences environnementales au niveau de la stratégie. Comme le prévoit la loi, l'ONDRAF organisera une « consultation » du public qui durera soixante jours.

Cette consultation légale aura lieu au début de l'année 2010.

L'ONDRAF souhaite toutefois associer davantage le public à son Plan Déchets. A cette fin, il organisera au cours des mois d'avril et de mai 2009 une consultation sociétale et ce, préalablement à la consultation prévue par la loi. Cette consultation a principalement pour objectif de permettre à l'ONDRAF de se forger une meilleure vision des facteurs importants pour la société en matière de gestion à long terme des déchets des catégories B et C.

La première étape d'un long processus

Le Plan Déchets et le SEA que l'ONDRAF remettra au gouvernement à la mi-2010, comprennent les éléments nécessaires pour permettre au gouvernement de prendre une **décision de principe** sur :

- l'**option de gestion** qui doit être développée pour la gestion à long terme des déchets radioactifs des catégories B et C ;
- le **processus décisionnel** devant être suivi pour la mise en œuvre concrète de l'option de gestion ;
- la façon d'obtenir l'**assise sociétale** nécessaire à la mise en œuvre progressive de l'option de gestion.

Le Plan Déchets est axé sur la gestion à long terme des déchets des catégories B et C, sur le processus décisionnel et la prise de décision, ainsi que sur la manière dont ce processus doit être réalisé.

Nous sommes au début d'un long parcours au cours duquel différentes décisions doivent être prises. Chaque décision doit être précédée par un processus décisionnel équilibré. La consultation sociétale est la première étape que nous franchissons aujourd'hui afin que la décision de principe à prendre repose sur une large assise sociétale.

■ Tout est-il déjà **décidé** ?

Après plus de 25 années de recherche et de développement, et compte tenu du consensus international y relatif et des résultats obtenus dans le laboratoire souterrain de Mol, l'ONDRAF, en tant que gestionnaire des déchets radioactifs en Belgique, estime que la **solution à préconiser** pour la gestion à long terme des

déchets radioactifs des catégories B et C est le dépôt final en profondeur dans une couche géologique d'argile peu indurée. Cela signifie-t-il que tout est déjà décidé ? Pas du tout. Il existe bien sûr des solutions alternatives. Outre la solution préconisée, le SEA abordera également des scénarios alternatifs.

■ Quel est l'**objectif** de la consultation sociétale ?

Pour l'ONDRAF, il est important que la décision de principe repose sur des valeurs et des principes qui bénéficient d'une large assise sociétale. C'est pourquoi l'ONDRAF souhaite identifier, dans le cadre d'un dialogue avec des citoyens et des experts, les préoccupations de la société et les valeurs auxquelles celles-ci font référence.

L'ONDRAF souhaite savoir, entre autres :

- *quelles questions les citoyens et les experts se posent au sujet de la gestion à long terme des déchets radioactifs des catégories B et C,*

- *quelles sont les préoccupations de la société et quels sont les principaux points d'attention,*
- *quels valeurs, fondements et principes se cachent derrière ces questions et préoccupations,*
- *quels fondements doivent constituer la base de la prise d'une décision de principe.*

L'ONDRAF utilisera ces informations pour élaborer le Plan Déchets et le SEA. Il sera ainsi possible de rédiger un Plan Déchets qui tient dûment compte de ce qui vit dans la société.

Comment se déroulera la consultation sociétale ?

La consultation sociétale que l'ONDRAF organise en avril et en mai 2009 repose sur trois piliers :

1 Le site web de l'ONDRAF constitue la plaque tournante du dialogue avec la population. Le site www.ondraf-plandechets.be contiendra toutes les informations nécessaires sur le Plan Déchets et la manière dont celui-ci sera réalisé. Tout un chacun peut y télécharger tous les documents, poser toutes les questions et partager ses préoccupations, observations et opinions avec l'ONDRAF.

Le site web permettra également à chacun de proposer des points supplémentaires qui devraient être intégrés dans le projet de répertoire du SEA.

2 Afin de mieux percevoir l'opinion de « la société », l'ONDRAF invite des personnes intéressées qui sont activement impliquées dans l'une des nombreuses composantes du corps social (entreprises, PME, indépendants, syndicats, mutualités, jeunes, seniors, enseignement, administration, etc.).

En outre, quiconque se sent concerné est le bienvenu. On peut s'inscrire directement via le site web.

Le dialogue avec les personnes intéressées prendra forme dans les **Dialogues ONDRAF**. Lors de ces dialogues, chacun parlera en son nom propre, d'après son expérience personnelle, en combinaison ou non avec la perspective spécifique de son organisation.

Au début, les informations que les participants ont déjà reçues ou trouvées sur le site web de l'ONDRAF seront com-

mentées. Ensuite, les préoccupations, questions et valeurs seront rassemblées de manière interactive et les priorités seront définies. Ensemble, on regardera dans quelle mesure les thèmes que les participants suggèrent ont un impact sur les dimensions d'une solution durable (la dimension technique et scientifique, la dimension financière et économique, la dimension environnementale et liée à la sûreté, la dimension sociétale et éthique). Les Dialogues ONDRAF permettront également à tout un chacun d'indiquer les points supplémentaires qui devraient être intégrés dans le SEA.

3 Le dialogue avec les spécialistes aura lieu lors d'une **Conférence interdisciplinaire de l'ONDRAF**. Les spécialistes que l'ONDRAF rassemble sont issus de différents domaines de la science et de l'industrie. Ce sont des experts qui sont confrontés, dans leur domaine spécifique, à des problématiques environnementales à très long terme et à la prise de décision dans l'incertitude. Après une introduction par quelques experts éminents, les questions et les thèmes que les participants jugent essentiels seront approfondis. A cet égard, il est très utile pour l'ONDRAF non seulement de connaître les valeurs et les principes sous-jacents que les participants estiment essentiels, mais également les critères qui devraient, selon eux, être appliqués pour rendre ces valeurs et principes concrets et vérifiables.

Durant toute la journée, les participants auront la possibilité de suggérer des points supplémentaires à intégrer dans le SEA.

Dialoguer : s'écouter dans le respect

L'ONDRAF souhaite rassembler les visions les plus diverses dans un dialogue permettant de s'écouter dans le respect. C'est pourquoi l'ONDRAF met l'accent sur le « **dialogue** ». L'organisme est convaincu que, dans le cas de la prise de décision relative à la gestion à long terme des déchets radioactifs des catégories B et C, un dialogue est plus constructif qu'une

discussion ou un débat. Il ne s'agit pas de « la loi du plus fort » ou de « se battre pour avoir le dernier mot ». Chacun sera écouté lors du dialogue. Ensuite, l'ONDRAF montrera comment il a tenu compte des différentes opinions dans des rapports intermédiaires et dans le texte définitif du Plan Déchets.

Où et quand ?

- 1** Le **site web de l'ONDRAF**, **www.ondraf-plandechets.be**, est en ligne depuis le mois de **janvier 2009**.
- 2** Les **Dialogues ONDRAF** seront organisés **entre le 18 avril et le 16 mai 2009** au MCE, rue de l'Aqueduc, 118 à 1050 Bruxelles.
- 3** La **Conférence interdisciplinaire** aura lieu **le jeudi 30 avril 2009** au MCE, rue de l'Aqueduc, 118 à 1050 Bruxelles.

Comment participer ?

Toutes les personnes désireuses de participer à la Conférence interdisciplinaire et aux Dialogues ONDRAF s'inscrivent via le site web de l'ONDRAF, www.ondraf-plandechets.be.

Elles y trouveront également un formulaire permettant de transmettre leurs opinions, questions et préoccupations à l'ONDRAF par voie électronique.

Qui accompagnera la consultation sociétale ?

Pour la préparation et l'accompagnement de la consultation sociétale, l'ONDRAF a fait appel à une **équipe d'experts indépendants**. Il s'agit de personnes et d'organisations qui

ont prouvé qu'elles disposent de l'expertise nécessaire au niveau du dialogue, des méthodes participatives et de la participation citoyenne.



Corporate Communication

Avenue des Arts 14 - 1210 Bruxelles • tél. +32 2 212 10 39 • fax +32 218 51 65
info@ondraf-plandechets.be • www.ondraf-plandechets.be